



Strasbourg, le 6 octobre 2005

CDL-JU(2005)047syn. Or. Fr.

CCS 2005/07

COMMISSION EUROPÉEENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec la COUR CONSTITUTIONNELLE DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE

TROISIÈME CONFÉRENCE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES COURS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDICTIONS DE COMPÉTENCE ÉQUIVALENTE

Bled, Slovénie, 29-30 septembre 2005

CARNET DE BORD

La Commission de Venise a organisé, en coopération avec la Cour constitutionnelle de Slovénie, la III^e Conférence des Secrétaires généraux des cours constitutionnelles et juridictions à compétence équivalente, les 29-30 septembre 2005, à Bled.

La Conférence a réuni 33 secrétaires généraux représentant des cours constitutionnelles de toute l'Europe mais également la Cour suprême d'Israël et de la Cour constitutionnelle de la République de Corée.

Les rapports et discussions se sont articulés autour de trois thèmes.

Tout d'abord, l'organisation du travail des conseillers juridiques au sein d'une cour et leur rôle dans le travail préparatoire de la décision finale.

Tous les participants sont convenus que les assistants juridiques apportent une aide précieuse et indispensable dans la rédaction et prise d'une décision d'une cour. D'une cour à l'autre, les tâches de ce personnel diffèrent peu sur le fond.

Il existe cependant des différences significatives dans l'organisation de leur travail d'une cour à l'autre. Certaines peuvent avoir choisi de disposer d'assistants juridiques sur une base temporaire ou, à l'opposé, exclusivement permanente, d'autre cours vont combiner les deux. Les avantages et inconvénients de chaque type d'organisation ont été évoqués et ont ouvert des pistes de réflexion précieuses en vue de leur amélioration et adaptation aux besoins et caractéristiques spécifiques de chaque cour.

Les discussions sont allées bien au-delà de la simple présentation organique d'une cour et du travail préparatoire d'une décision. Les conditions de recrutement des assistants juridiques, la gestion de leur carrière, le recours à des experts, l'influence réelle ou supposée de ces intervenants dans la prise de décision finale et les moyens mis en place pour assurer une transparence maximale dans le rendu d'une décision ont également fait l'objet de discussions approfondies.

La place de l'informatique dans le processus du rendu d'une décision a fait l'objet de la seconde session de travail.

L'augmentation croissante des recours à laquelle les Cours constitutionnelles doivent dans leur ensemble faire face appelle un soutien toujours plus grand de l'informatique. Les cours utilisent en effet, avec grand profit, toutes les possibilités offertes par l'informatique et par Internet.

Ces outils vont faciliter la gestion des affaires au niveau interne ; un grand nombre de cours, en effet, dispose de logiciels spécifiquement dédiés à la gestion des affaires dès l'introduction du recours jusqu'au rendu de la décision. La possibilité d'introduire des recours en ligne est même prévue ou en projet dans plusieurs cours. Certaines cours envisagent également une gestion des recours entièrement informatisée avec disparition du support papier pour tous les dossiers.

Au niveau du rendu de la décision, celle-ci ne saurait être envisagée aujourd'hui sans l'utilisation de base de données juridiques internes. La question de leur mise à disposition au public a même été évoquée et semble d'actualité dans de nombreuses cours.

L'accès à l'Internet joue également un rôle majeur dans l'accès à toutes les législations et jurisprudences internes ou internationales (www.codices.coe.int) et enfin dans la visibilité de la Cour et de ses décisions pour le public.

Cette part grandissante et incontournable de l'informatique dans la gestion d'une cour et de ses affaires aura des répercussions importantes sur le budget qui devra consacrer une part toujours plus grande à ce poste de dépenses .

Enfin, une table ronde sur les relations avec les médias a clôturé les deux journées de travaux. Cette question déjà discutée, lors de conférences précédentes, demeure un point central des préoccupations des secrétaires généraux qui doivent répondre à une pression toujours plus grande des médias.

La conférence s'est particulièrement distinguée par l'excellence de l'organisation fournie par la Cour constitutionnelle de Slovénie, par la qualité de préparation et de présentation des rapports, par l'ouverture d'esprit et la franchise des discussions qui ont permis un enrichissement mutuel particulièrement profitable aux renforcements de contacts utiles entre secrétaires généraux ainsi qu'aux objectifs d'optimisation et d'amélioration de la gestion d'une cour auxquels tend tout Secrétaire général.

L'ensemble des participants a souligné l'importance et la qualité de cette conférence et a exprimé le souhait de voir la Commission de Venise faciliter leurs échanges de vues sur une base régulière, par le biais de conférences notamment.

Aussi, la Commission créera très prochainement sur son site un espace dédié spécifiquement aux Secrétaires généraux qui pourront ainsi accéder, entre autres, au site restreint de la Justice constitutionnelle, accéder à un forum de discussion confidentiel et être informés régulièrement des activités de la Commission dans le domaine de la justice constitutionnelle.

Les rapports, le programme et la liste de participants sont disponibles sur le site de la Commission de Venise (www.venice.coe.int), sous la rubrique «Justice constitutionnelle» (Documents CDL-JU).

Mlle Caroline Martin était responsable de cette activité, elle peut être contactée par téléphone au +33 3 88 41 38 23 ou par fax au +33 3 88 41 37 38, ou par email : caroline.martin°coe.int pour toute information complémentaire.